

Formation intellectuelle et politique de Pierre Foncin, fondateur de l'Alliance française, et la réforme de la politique éducative au XIX^e siècle

NISHIYAMA Noriyuki
(Université de Kyoto)

Résumé

Cet article a pour but de situer l'existence et les activités de Pierre Foncin, un des fondateurs de l'Alliance française, dans le contexte socioculturel de l'époque en partant d'éléments biographiques, et de dégager son implication dans la politique éducative, notamment en matière d'enseignement secondaire spécial et d'enseignement secondaire des jeunes filles, deux projets novateurs au milieu du XIX^e siècle.

本稿は、アリアンス・フランセーズの創設者の一人ピエール・フォンサンの生涯と活動を当時の社会文化的文脈に位置づけ、特別中等教育や女子中等教育など19世紀半ばの教育改革に対する関与を明らかにする。

Mots clés

Alliance française, politique éducative, enseignement secondaire spécial, enseignement secondaire des jeunes filles, intellectuel.

アリアンス・フランセーズ, 教育政策, 特別中等教育, 女子教育, 知識人

1 Introduction

Géographe, historien, éducateur, régionaliste et fondateur de l'Alliance française (dorénavant abrégée AF), Pierre Foncin (1841-1916) a exercé de multiples fonctions sous la III^e République.

Notre objectif consiste à reconstituer, dans la mesure du possible, quelques éléments de sa vie et de sa formation intellectuelle, pour dégager ensuite son implication dans la politique éducative de la fin du Second Empire et du début de la III^e République. Nous allons nous contenter, dans cet article, d'évoquer les activités de Foncin avant la création de l'AF, c'est-à-dire avant 1883. S'il a consacré par la suite toute son énergie au développement de l'AF, nous pouvons supposer que ses travaux, apparemment si divers, se devaient de converger peu ou prou vers les œuvres de

celle-ci. Ces analyses éclairent donc, de manière moins directe, les origines et la formation de l'AF¹.

2 La vie de Pierre Foncin

Pierre François Charles Foncin est né le 2 mai 1841 à Limoges, fils de Joseph Foncin (1807-94), censeur au collège royal de Limoges, et de Marie Thérèse Bonne Joséphine Charlotte Groc (1816- ?). Ce sont des textes plus que des archives, au sens habituel du terme, jusqu'ici exploitées, qui nous donnent des informations relatives à la composition de la famille (anonyme, 1916 ; Balteau, 1979 ; Broc, 1976 ; *Bulletin administratif* ; Duthil, 1925-1926 ; Gubernatis, 1888 ; Havelange *et alii*, 1986 ; Lermina, 1884 ; Pfister, 1917 ; Vapereau, 1893 ; Vidal de la Blache, 1917). Rappelons que Pierre Foncin a reproduit de manière presque intégrale, et en plus noble, la carrière de son père ; Joseph Foncin était normalien, agrégé de grammaire, professeur au lycée, avant d'occuper des fonctions de directeur de lycée et au rectorat (Foncin, 1895a).

La famille Foncin a dû changer plusieurs fois de domicile au gré des changements d'affectation du père : Limoges, Auch, Montpellier, Albi, Laval et Amiens. Après des études secondaires au lycée d'Amiens où son père était alors directeur, Pierre Foncin est monté ensuite à Paris pour faire sa rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Il y a tout de suite fait la preuve de dispositions exceptionnelles qui lui valent, en 1860, le premier prix au concours général du discours de français des lycées et collèges de Paris et de Versailles. Le discours, intitulé « Rollin recevant Bossuet conservateur des privilèges de l'université », révèle déjà le don d'éloquence qui lui servira plus tard dans les actions de propagande pour l'AF.

Entré en octobre 1860 à l'École Normale Supérieure au cinquième rang sur treize, dans une promotion qui comprenait Charles Bigot, Evellin, Georges Morel ou encore Louis Petit de Julleville (1841-1900), il en est sorti agrégé d'histoire en 1863. Si Foncin s'est orienté d'abord vers l'histoire au lieu de s'intéresser à la grammaire ou d'autres disciplines, c'est que celle-ci attirait beaucoup de jeunes esprits brillants : l'agrégation d'histoire, supprimée en 1852 pour des raisons politiques, avait été réintroduite en 1860 et présentait un statut à la fois prestigieux et novateur. « Thèse de doctorat, manuel, ouvrages d'histoire divers témoignent d'un renouveau de la curiosité historique dans le milieu universitaire » (Gerbod, 1965, p. 129). Il ne faut pas négliger

¹ Pour l'implication directe de Foncin à l'AF, voir notre étude (Nishiyama, 2005).

non plus la possible influence de Victor Duruy (1811-94), historien et homme d'État, qui était maître de conférences en histoire à l'École Normale Supérieure, de 1861 à 1862, période pendant laquelle Foncin était justement élève de l'École.

Nous pouvons supposer que le cours d'histoire dispensé par Duruy n'est pas étranger au choix de spécialisation de Foncin. En effet, six ans après, Foncin sera appelé au lycée de Mont-de-Marsan pour la mise en œuvre d'un enseignement secondaire dit spécial, projet novateur lancé par Duruy, alors ministre de l'Instruction publique. La nomination de Foncin à ce poste suppose un lien non négligeable entre le maître et l'élève.

Foncin commence à travailler à Carcassonne comme professeur d'histoire et de géographie. La ville lui a plu, au point de consacrer deux ouvrages à la cité médiévale et méridionale : l'un sera un guide touristique d'inspiration scientifique destiné au grand public, l'autre une thèse en latin portant sur l'histoire de Carcassonne. Il gardera par la suite un bon souvenir de cette ville comme le montre la réédition, en 1902, de son guide touristique sur Carcassonne, trente-six ans après la première édition.

Après deux ans de séjour à Carcassonne, il est nommé le 8 octobre professeur d'histoire au lycée impérial de Troyes. Pendant son séjour à Troyes, il épouse Anne Sylvestre (? - 1887), en avril 1866. En dehors de cet événement personnel, il n'a laissé de son séjour à Troyes qu'une conférence portant sur les guerres napoléoniennes.

Le jeune professeur continue sa carrière itinérante. En 1866, il a été muté au lycée impérial d'enseignement secondaire spécial de Mont-de-Marsan, et cela sans doute à l'initiative de Duruy. À Mont-de-Marsan, il s'engage en mai 1867 dans la création de la Société des lettres, arts et sciences de Mont-de-Marsan avec des collègues. C'était la première association qu'il a mise en place comme secrétaire. À partir de là, il commence à s'intéresser à l'enseignement de la géographie, en publiant des manuels scolaires.

À la rentrée de 1868, il a été muté cette fois au lycée de Bordeaux, et le 29 décembre, il est nommé officier d'Académie, après quatre ans de service. On a peu de documents sur sa vie au moment de la guerre franco-prussienne, mais on sait que la défaite l'a profondément marqué. Ce que l'on sait, en revanche, c'est que dans cette ville portuaire, il participe activement à la vie associative ; en 1874 il se charge, en tant que secrétaire général, de la création de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, la première association de France en la matière. Sa compétence scientifique, universitaire et ses activités associatives sont tant appréciées qu'il se voit confier un

cours de géographie commerciale à la Faculté des lettres de Bordeaux en 1874. L'année suivante, il demande au lycée un congé d'inactivité pour son cours de géographie, ce qui lui a sans doute servi à préparer sa thèse de doctorat. Ayant soutenu, le 30 octobre 1876, une thèse sur le ministère de Turgot du point de vue de l'histoire économique, accompagnée de sa thèse latine sur l'histoire de Carcassonne, il obtient le 20 novembre la chaire de professeur de géographie à la même Faculté. Dans le même temps, Foncin continue à œuvrer pour le développement de la Société de géographie commerciale et en gère le bulletin, avant d'en être désigné vice-président. En récompense de ces activités, il est nommé officier de l'Instruction publique le 24 août 1878.

L'année suivante, un décret du 15 avril 1879 appelle Foncin au poste de recteur de l'Académie de Douai. Jules Ferry (1832-93), ministre de l'Instruction publique d'alors, avait envisagé la rénovation de l'enseignement secondaire avec de nouveaux acteurs, dont Foncin fait partie. Dans cette ville du Nord, il s'est consacré à l'aménagement d'un enseignement secondaire pour les jeunes filles et à l'instauration de cours normaux pour les institutrices. Ce projet éducatif n'est pas nouveau, puisque Duruy en avait déjà eu l'idée sous le Second Empire. Pour ce qui est de son talent d'organisateur, il se manifeste de nouveau par la formation de l'Union géographique du Nord de la France, dont il devient président du bureau central. Il s'agit en effet de regrouper les sociétés de géographie, éparpillées dans la région. C'est à ce moment-là, au dire de son chroniqueur Perroud, qu'il était sur le point d'être envoyé comme recteur à Alger. Pourtant il a dû renoncer à ce projet pour des raisons politiques. Cela n'empêche pas qu'au ministère, il était question de créer pour lui un « poste de directeur de l'enseignement aux colonies » (Perroud, 1918, pp. 20-21). Tous ces travaux lui ont valu en 1880 une décoration de chevalier de la Légion d'honneur, après 19 ans et demi de service, avec une mention pour services exceptionnels.

Le 17 novembre 1881, Foncin quitte le terrain pour être appelé à la direction de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique. Cette promotion relève sans doute d'une faveur de Paul Bert (1833-86), qui vient de se voir confier le portefeuille de l'Instruction publique dans le gouvernement de Léon Gambetta (1838-82). Or comment se fait-il que Foncin ait gagné la faveur de ce républicain au point de diriger la direction de l'enseignement secondaire ? Le lien entre Foncin et Bert semble reposer principalement sur une concordance de vues dans l'un des plus importants dossiers politiques de l'époque, à savoir l'enseignement secondaire des

jeunes filles.

Une des contributions majeures de Foncin a consisté à améliorer la qualité et la condition de l'enseignement des jeunes filles, jusqu'ici sous l'influence de l'Église. Or c'est Bert, député républicain, qui soutient de manière fervente le projet de loi instituant l'enseignement secondaire des jeunes filles à la Chambre des députés. Ce projet de loi, présenté le 28 octobre 1878 par le jeune député Camille Sée (1847-1919), proche de Ferry, est devenu la loi du 21 décembre 1880. Durant cette période, Bert s'applique à faire inscrire au budget un crédit important aux villes qui ouvriraient des cours secondaires de jeunes filles. Cette mesure budgétaire tombe au bon moment alors que Foncin occupe le poste de recteur à Douai. Foncin avait sans doute eu connaissance, avant tout le monde, des projets d'un député favorable à une politique éducative laïque en faveur des jeunes filles. Leur relation, fondée sur des convictions politiques partagées, résistera à l'épreuve du temps et c'est tout naturellement que Bert trouvera sa place parmi les membres fondateurs lors de la création de l'AF en juillet 1883, à Paris.

Cependant la chute de Léon Gambetta (1832-82) a conduit Foncin à une autre fonction, et il est nommé, le 9 février 1882, inspecteur général de l'Instruction publique, chargé d'inspecter les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur de l'Algérie ainsi que les Facultés des lettres d'Aix et de Montpellier, puis par l'arrêt du 21 mars 1882, comme inspecteur général de l'enseignement primaire en Corse et en Algérie. Il faut certainement y voir un effet du changement de gouvernement, Bert lui-même ayant quitté ses fonctions de ministre.

Foncin garde le statut d'inspecteur général jusqu'à sa retraite, en 1912, durant vingt-neuf ans. Étant chargé de l'inspection générale en Corse et en Algérie, Foncin a joué *de facto* le rôle d'inspecteur général pour les colonies, avant la mise en place du poste. Notre enquête révèle au moins deux tournées d'inspection en Algérie, l'une en mai 1882, l'autre en mai 1891.

C'est à partir de cette époque-là qu'il se met à travailler de façon inépuisable pour l'AF. À partir de la première réunion du 21 juillet 1883, il consacre toutes ses forces à l'organisation et à la vie de l'association, jusqu'à sa démission du poste de président le 15 avril 1914. Il a littéralement vécu pour l'AF durant plus de trente ans. Ce qui ne l'a pourtant pas empêché, en 1891, de se charger de la réorganisation de l'École coloniale en qualité de vice-président, s'occupant à la fois de la formation des indigènes et de celle des coloniaux français. Ses travaux dans le domaine de l'éducation et son action

de terrain lui ont valu de nouvelles récompenses ; il est nommé, le 31 décembre 1892, officier de la Légion d'honneur. C'est en 1897 qu'il donne sa démission de secrétaire général, pour être élu vice-président et secrétaire général fondateur. Foncin est élu président de l'AF en 1900, fonction qu'il va conserver jusqu'en 1914. Il prend sa retraite du ministère en 1911, avec le titre d'inspecteur général honoraire. Trois ans avant sa mort, Foncin est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur par le décret du 13 janvier, et il s'est éteint à Paris le 16 décembre 1916, à l'âge de 75 ans.

La vie et le parcours de Foncin, professeur d'histoire et de géographie, offre un exemple remarquable de promotion sociale sous la III^e République.

3 Duruy et l'enseignement secondaire spécial

Lorsque Foncin a commencé sa carrière de professeur d'histoire et de géographie à la fin du Second Empire, la réforme éducative, dans laquelle il a été directement impliqué, était en cours tant au niveau primaire que secondaire.

Or c'est son ancien professeur Duruy qui a repris le projet de réforme de Guizot de façon plus élargie, et qui a préparé la politique scolaire de Ferry avec moins de passion partisane. À son arrivée au ministère de l'Instruction publique, en 1863, Duruy a en effet aménagé les dispositifs éducatifs pour mieux préparer la population à la nouvelle société industrielle. Une des réformes majeures à cet égard est la mise en œuvre de l'enseignement secondaire dit « spécial ». Par rapport à l'enseignement secondaire classique visant la formation des élites, le terme « spécial » évoque la portée plus ou moins professionnelle de l'enseignement face au progrès économique et industriel, dont bénéficient les bourgeoisies agricoles, industrielles et commerciales. Les enfants de ces nouvelles bourgeoisies suivaient jusque-là l'enseignement classique, sans pour autant s'orienter vers les professions prévues pour cette filière. Le projet de Duruy cherche à adapter le curriculum scolaire à leurs besoins.

Duruy a entrepris la réforme éducative, non pas en commençant par les lycées de la capitale, mais par ceux de la province où il pensait rencontrer moins de résistance et d'opposition. La question des crédits disponibles pour ce projet se posait également ; faute de disposer de ses propres bâtiments, l'enseignement spécial devait partager les locaux de lycées ou de collèges classiques (Albertini, 1992, p. 52). Le premier lycée expérimental choisi était celui de Mont-de-Marsan, où Foncin a été appelé exprès pour cette filière. Le ministre lui-même s'est rendu au lycée lors de l'inauguration, ce qui témoigne du fait que ce lycée était considéré comme un « modèle d'enseignement

secondaire spécial pour la région sud-ouest de l'Empire » (*ibid.*, p. 129). Il y a prononcé un discours précisant le contenu et la portée de cet enseignement, et a présenté une argumentation pour défendre l'existence de la nouvelle filière liée au progrès de la société industrielle. Selon le ministre, il manquait une formation adéquate pour la population qui s'occupe de l'industrie, du négoce et de l'agriculture, ce dont ni les lycées classiques, ni les écoles primaires ne pouvaient tenir compte jusque-là. Il définit ainsi trois catégories du système éducatif en fonction des classes sociales : « l'ouvrier des champs et de la ville, par l'école primaire ; l'industriel, le négociant et l'agriculteur, par le collège spécial ; le magistrat, le savant, le lettré, par le lycée classique et nos écoles supérieures » (Duruy, 1866, p. 8).

Pour ce qui est du curriculum de cet enseignement, on a supprimé l'enseignement des langues classiques comme le latin et le grec, faute de leur trouver une utilité dans le milieu professionnel des élèves, et l'on accorde la préférence aux matières pratiques : « Enseignement moral et religieux, langue et littérature françaises, histoire et géographie, calcul, comptabilité et législation usuelles, voilà d'abord le fonds commun que tout le monde devra prendre » (*ibid.*, p. 4). Le reste est au choix des élèves ; selon les besoins, les langues vivantes pour les uns, le dessin ou l'économie politique pour les autres, par exemple, ce qui fait que « le caractère propre de l'enseignement spécial est donc la variété » (*ibid.*, p. 4). Cette variété, liée aux nécessités locales, se diversifie encore en fonction des villes : « l'influence locale peut donc s'exercer librement ; c'est la plus large décentralisation scolaire » (*ibid.*, p. 15).

Or quelle était la position de Foncin à l'égard de cette réforme ? Et quel rôle a-t-il joué dans la mise en pratique de l'enseignement spécial ? Lorsque cet enseignement a mis l'accent sur les mathématiques, les sciences naturelles, les langues modernes, l'histoire et la géographie, cette dernière est devenue « le symbole de l'enseignement moderne face à l'enseignement traditionnel classique » (Berdoulay, 1995, p. 89). La mise en valeur de sa spécialité l'a sans doute conforté dans son choix d'être un tenant de l'enseignement spécial, et même un partisan fervent de la politique éducative de Duruy.

Quelques années plus tard, Foncin a publié, lors de la mise en place de l'AF, un article portant sur l'instruction des indigènes en Algérie, dans lequel l'auteur ne se cache pas de défendre une approche des objectifs de l'école purement utilitaire :

Le décret reste muet au sujet du travail manuel dans les écoles. De l'aveu de tous les hommes compétents qui se sont occupés de l'enseignement des indigènes, c'est par l'apprentissage d'un métier surtout que nous attirerons à nous, que nous retiendrons dans nos écoles les jeunes Arabes et Berbères (Foncin, 1883, p. 46).

Foncin insiste surtout sur l'aspect utilitaire et professionnel de l'éducation des indigènes, au point de l'orienter uniquement vers la formation professionnelle dans le régime colonial. Quant à la langue, outil également nécessaire à la communication avec les colons, elle n'est pas négligée non plus, mais à un moindre degré :

C'est d'apprendre à toute la population indigène l'usage de notre langue. Qu'elle comprenne le français, qu'elle le parle, voilà l'essentiel. Qu'elle le lise, qu'elle l'écrive, cela est utile, mais à un moindre degré. Qu'elle fournisse des élèves à nos collèges et à nos lycées, ceci est déjà presque du luxe (Foncin, 1883, p. 15).

La finalité pratique et professionnelle que requiert l'enseignement peut dominer chez Foncin les caractéristiques de l'enseignement indigène, qu'il allait mettre en valeur ultérieurement, en particulier à partir des années 1890. Plus de vingt ans après, il soutient de manière ferme l'enseignement pratique et professionnel des indigènes dans les colonies, tout en souhaitant que les indigènes instruits apportent leur contribution à la colonisation française. Cette opinion semble découler plus ou moins directement de son expérience de l'enseignement secondaire spécial.

4 Apport à l'enseignement secondaire des jeunes filles

Nommé le 15 avril 1879 recteur de l'Académie de Douai, Foncin va élargir le champ de ses préoccupations professionnelles. Dans ce grand rectorat, il va s'occuper cette fois-ci de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

L'enseignement de jeunes filles au XIX^e était presque entièrement sous la coupe de l'Église. Les filles sont élevées « sur les genoux de l'Église » (Mayeur, 2004, p. 123). Lorsque le christianisme a retrouvé une partie de son influence sous la Monarchie, après son écrasement par la Révolution, les clergés se sont appliqués à diffuser de nouveau les valeurs chrétiennes, et cela au moyen de l'éducation des femmes. L'enseignement des filles occupe une place capitale en vue de la reconquête

de la société car les femmes sont censées s'occuper des enfants à l'intérieur de la famille, y compris de leur éducation. La diffusion des valeurs chrétiennes auprès des femmes conduit dès lors les enfants à se familiariser avec l'Église, et inculquer progressivement ces valeurs aux jeunes âmes. C'est dans cette perspective que l'école paroissiale, toujours mixte, ainsi que les petites écoles ou l'institution au couvent se sont bien développées, et les religieuses, entre autres, ont trouvé leur vocation dans cet apostolat.

L'enseignement des filles était considéré, d'autre part, comme une affaire primordiale de la famille, d'autant plus qu'il suppose, conformément à l'esprit du temps, un apprentissage spécifique de la féminité, représenté par les travaux d'aiguille. De plus, comme beaucoup de femmes ne travaillaient pas en dehors de la maison, le chef de la famille ne percevait pas véritablement la nécessité ou l'utilité d'une instruction même élémentaire.

Lorsque Ferry a lancé un débat relatif à l'enseignement féminin à partir de 1870, le dossier était plus politique qu'éducatif. Les républicains réclamaient l'éducation féminine en termes d'égalité entre mari et femme, et soutenaient que les femmes, elles aussi, avaient le droit de participer à l'idéal républicain. Celui-ci passe aussi par la manière dont les époux réalisent l'égalité au sein de la famille. Comme Ferry l'affirme en 1870 : « il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église » (Ferry, cité par Albertini, 1992, p. 57). Ces propos visaient directement le monopole du clergé. La politique éducative véhiculait fortement l'antagonisme entre la République et l'Église. Et encore le débat n'a-t-il guère touché les programmes, ce qui nous montre que la discussion était au fond plus politique qu'éducative.

Sous la III^e République, c'est à l'initiative de Sée, jeune député de l'entourage de Ferry, que la proposition de loi a été déposée à la Chambre, le 28 octobre 1878, et soutenue aussitôt par Bert et défendue vigoureusement par Ferry. Elle est devenue par la suite la loi du 21 décembre 1880 (Mayeur, 1973, p. 117).

Des difficultés sont apparues dès le début tant sur le plan financier que sur le plan du personnel. L'éducation féminine sous la III^e République a été conçue pour succéder aux cours de jeunes filles, mis en œuvre depuis le Second Empire, sans faire partie pour autant de l'Instruction publique, d'autant plus que la situation financière s'aggrave. La mise en place de cours était dès lors laissée à l'initiative locale, en particulier, municipale. Pour ce qui est des personnels compétents, la loi rencontre encore des difficultés à résoudre. En raison de la spécificité des programmes propres

aux filles comme les travaux d'aiguille, il manque des institutrices compétentes, à tel point qu'il faut attendre l'ouverture de l'école normale de filles, institutionnalisée par la loi de 1879, grâce à l'initiative de Bert.

Malgré des problèmes difficiles à résoudre, la politique de l'enseignement secondaire des jeunes filles comporte quelques points novateurs sur le plan éducatif : la laïcisation des programmes d'études. Cette mesure vise à rendre facultatif l'enseignement de la religion, tout en maintenant obligatoire cependant celui de la morale.

L'esprit de l'époque ne voulait ou ne pouvait pas encore concevoir une éducation féminine identique à celle des garçons, malgré le droit à l'éducation réclamé par les républicains. « Quelques notions de latin », facultatif par ailleurs dans les programmes, expliquent bien la portée de cette éducation ; on ne cherche pas à former des femmes savantes, à la différence de l'enseignement classique pour les garçons, mais ce cours était censé être utile « parce qu'un peu de latin complète la connaissance du français et qu'une mère instruite aimera à pouvoir suivre les premières études de son fils » (Berthelot *et alii*, 1885). L'enseignement élémentaire du latin ne sert donc qu'à renforcer le statut de la femme dans la famille.

Comment Foncin a-t-il agi pour mettre en œuvre cette réforme éducative ? Quelle a été sa contribution à l'égard de l'éducation féminine ? Deux documents au moins méritent d'être examinés pour mesurer son engagement ; l'un, les souvenirs d'un collègue, et l'autre, un discours prononcé lors de l'ouverture des cours pour les jeunes femmes. Dans le premier, un camarade de l'École Normale Supérieure décrit ses jours à Douai en ces termes :

Sa maison hospitalière était devenue comme le centre d'attraction de toute l'Université ; il mettait tout en mouvement en un temps où l'administration centrale, ayant tant de choses à créer, laissait aux recteurs une très grande initiative ; il organisait des cours secondaires pour les jeunes filles, des cours normaux pour former des institutrices en attendant les écoles normales, trop lentes à s'ouvrir, veillait personnellement sur les boursiers de licences, réglait l'avancement des répétiteurs de lycée et de collège, si négligés jusque-là, suscitait partout des conférences. Une fois par semaine, il se rendait à Lille, où la municipalité avait mis son cabinet à sa disposition, et y traitait sur place (ayant en horreur la paperasserie bureaucratique) les questions intéressant ce grand centre

(Perroud, 1918, pp. 19-20).

Ce passage éclaire à bien des égards le travail du recteur en tant qu'éducateur dans le Nord : éducation féminine, surveillance morale des élèves, administration des établissements scolaires et organisation de conférences, sans parler de ses activités associatives en tant que géographe.

Pour ce qui est de l'engagement du recteur pour l'éducation de jeunes filles, Foncin a essayé de créer, de sa propre initiative, un cours normal supérieur d'institutrices à Douai en 1879, malgré les difficultés financières du ministère. En effet son projet a devancé le projet de Bert pour la création de l'École normale. Son initiative étant novatrice, la circulaire annonçant la fondation du cours normal supérieur a été reproduite dans la *Revue pédagogique* en 1880 (Foncin, 1880). Ce n'est pourtant pas la première fois que Foncin s'occupait de l'enseignement des jeunes filles. Il avait déjà organisé des cours d'essai à Mont-de-Marsan, et à Bordeaux il a fait partie de l'association universitaire qui les professe (Foncin et Carette, 1880, p. 3). Pour son expérience en la matière, il ne reste pas d'autres documents que son propre témoignage.

Foncin a prononcé, en 1880, un discours lors de l'inauguration des « cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles » à Abbeville, qui exprime avec une certaine précision son point de vue sur ce dossier. Il divise l'enseignement des jeunes filles en quatre types : cours en externat, instituts ou externats surveillés, pensionnats subventionnés, collèges municipaux, sans privilégier l'un ou l'autre. Il développe ensuite son point de vue sur l'éventuelle création d'un lycée de filles, entretenu directement par l'État, ce qui n'était pas encore mis en place. Foncin n'oublie pas de mentionner, dès le début, la dimension patriotique de l'éducation féminine, en évoquant le discours de Sée. Le ton devient particulièrement grandiloquent à la fin du discours :

Messieurs, quand on a vu de près les résultats lamentables de la décadence matérielle et morale de la France à la fin du Second Empire, et quand on recherche les causes, le remède d'un aussi funeste affaissement de notre patrie, on ne tarde pas à se convaincre que l'ignorance et le défaut d'éducation patriotique étaient la plus grave et la plus dangereuse de nos maladies (Foncin et Carette, 1880, p. 5).

Ce point de vue sur la France ne tient pas seulement à l'originalité de Foncin, mais il est présent de façon générale dans les mentalités de l'époque. Les moyens du redressement de la nation varient en fonction des prises de position sociales et politiques de l'orateur. En tant que recteur, Foncin se doit de souligner que l'éducation en général, et l'éducation féminine en particulier, jouent un rôle prépondérant pour relever la patrie :

L'absence d'enseignement secondaire pour les femmes entretient l'anarchie intellectuelle de la nation. La plupart des femmes sont restées étrangères aux idées, aux sentiments de la France républicaine et moderne. Le jour où l'unité aura été rétablie dans les âmes, ce jour-là seulement le relèvement de la patrie sera définitif et complet (*ibid.*, p. 5).

Le recteur cherche à former les femmes à l'esprit républicain au moyen de l'enseignement secondaire, et c'est pour cela qu'il réclame « le même droit à s'instruire » pour elles. Foncin pratique littéralement l'idéologie républicaine formulée par Ferry en ces termes : « L'égalité d'éducation, c'est l'unité reconstituée dans la famille » (Ferry, cité par Albertini, 1992, p. 57).

Il reconnaît par ailleurs une autre valeur propre aux femmes. Il s'agit du rôle éducatif des femmes quand elles élèvent les enfants. Ce sont elles qui pouvaient et devaient se faire les premières instructrices des futurs citoyens républicains :

Mais il faut à tout prix que la femme y ait cette place à laquelle elle a droit ; et pour l'avoir il faut qu'elle mérite de la garder. Elle ne sera réellement l'égale de son mari que si l'éducation intellectuelle et morale qu'elle aura reçue l'a préparée à comprendre toutes ses idées, à partager toutes ses peines et toutes ses joies ; elle n'aura d'autorité véritable sur ses enfants que si elle est capable d'être leur premier, je dirais même leur meilleur professeur (Foncin et Carette, 1880, p. 5).

L'Église essaie d'inculquer les valeurs catholiques aux enfants au moyen de l'éducation féminine, et Foncin, de son côté, va faire appel au même procédé de propagande à l'égard de l'idée républicaine.

La mise en pratique de l'enseignement des jeunes filles a-t-elle eu des

conséquences pour l'évolution intellectuelle du futur secrétaire général de l'AF ? On peut répondre par l'affirmative puisque l'AF reconnaît, dès le début, l'adhésion des femmes en tant que membres à part entière, ce qui était rarement le cas dans d'autres mouvements associatifs. Cette ouverture aux femmes n'est probablement pas sans rapport avec son expérience à Douai. Dans la même perspective, l'AF a admis la participation des femmes aux cours de vacances dès le début, en 1895, ce que le bureau présente, à juste titre, comme une des caractéristiques de l'AF :

La question des droits de la femme, dont on dispute ailleurs avec plus de bruit que d'effet, se trouve résolue ici très pacifiquement. Il n'y a de privilège pour personne ; tous et toutes ont accès à tous les genres d'étude (*BAF*, 1897, n. 65, p. 12).

Foncin considère, en général, la femme comme le premier et même le meilleur professeur de ses enfants, comme il le note par exemple dans le fascicule pour l'AF, publié lors de l'Exposition universelle en 1889 :

L'AF s'adresse particulièrement aux femmes françaises, aux mères qui sont les premières institutrices de leurs enfants, qui leur apprennent les premières à balbutier la langue française et qui ont reçu en dépôt dans leur berceau *l'âme de la patrie* (Alliance française, 1889, p. 9).

On retrouve ici l'idée de la femme comme éducatrice, tant sur le plan langagier que du point de vue patriotique. Notons que ce thème n'appartient pas exclusivement à Foncin, mais reste « l'un des thèmes favoris de la pensée du XIX^e siècle » (Mayeur, 2004, p. 129). Ce qui témoigne d'une pensée sans doute personnelle mais profondément enracinée dans son milieu intellectuel et dans son époque.

Il faut cependant relativiser son point de vue sur l'enseignement des jeunes filles, surtout quand il s'agit de l'éducation des filles indigènes. Dans un discours prononcé en Alger le 12 mai 1891, Foncin se montre assez réticent à engager leur éducation pour mieux résoudre les problèmes dans les colonies : « Ainsi, pour le moment, il est tout à fait superflu de toucher au problème si délicat de l'éducation des filles. » (Foncin, 1891, p. 74)

On ne trouve pas d'évolution de son point de vue en la matière, sauf probablement pour les Kabyles. Foncin précise clairement qu' « il serait prématuré, sauf peut-être en Kabylie, de vouloir instruire les jeunes filles indigènes. » (Foncin, 1896b [1886], p. 106). La distinction des Kabyles vis-à-vis des autres indigènes est une des spécificités de la politique coloniale en Algérie. Il faut, par exemple, évoquer ici le cas d'une certaine Fatima, jeune institutrice kabyle, qui « parle notre langue avec une pureté irréprochable ; (...) d'esprit et de cœur, c'est une Française » (Foncin, 1892, p. 182). Foncin a constaté, même si la citation ne concerne qu'une seule personne, la réussite de la francisation chez les Kabyles. Loin d'en tirer des conclusions générales, Foncin ne soutiendra guère la cause de l'éducation des filles indigènes dans les colonies, alors qu'il s'était montré un partisan assez zélé de l'enseignement des jeunes filles en métropole.

5 Conclusion

Intellectuel républicain, Foncin a joué un rôle très significatif dans le milieu éducatif du dernier tiers du XIX^e siècle, en prenant part à la mise en place de l'enseignement secondaire spécial ainsi que de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Ces expériences ont nourri la réflexion du secrétaire général de l'AF, au point de le convaincre de l'utilité professionnelle de l'enseignement des langues, ce qui a abouti dans une certaine mesure à son engagement pour l'enseignement aux indigènes dans les colonies. D'autre part, l'ouverture des actions de l'AF aux femmes semble aussi trouver son origine dans son action en faveur de l'enseignement secondaire des jeunes filles. L'organisation de l'AF n'est jamais fortuite, mais bien programmée par rapport aux incidents politico-éducatifs de l'époque.

Références

- (Anonyme) (1916), « Nécrologie, Pierre Foncin », *Bulletin de la Société de géographie et d'études coloniale de Marseille*, 40, pp. 200-201.
- Albertini, Pierre (1992), *L'École en France XIX^e - XX^e siècle : de la maternelle à l'université*, Paris : Hachette.
- Alliance française (1889), *Alliance française, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger*, Paris : Alliance française.
- Alliance française (1897), *Bulletin de l'Alliance française*, 65.

- Balteau, Jules (1979), « Pierre Foncin », *Dictionnaire de biographie française*, XIV, Paris : Letouzey et État.
- Berdoulay, Vincent (1995), *La formation de l'école française de géographie*, Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Berthelot, Pierre *et alii* (1885), *La Grande Encyclopédie*, Paris : Lamirault, 31 vol. (articles : « Paul Bert », « enseignement secondaire », « Victor Duruy », « Pierre Foncin », « inspecteur »).
- Broc, Numa (1976), « Patriotisme, régionalisme et géographie : Pierre Foncin (1841-1916) », *L'information historique*, 38, pp. 30-33.
- Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, publié depuis 1850, Paris.
- Duruy, Victor (1866), *Discours prononcé par son excellence M. le ministre de l'Instruction publique, le 15 octobre 1866, à l'inauguration du lycée d'enseignement spécial de Mont-de-Marsan*, Rennes : Oberthur & fils imprimeurs de l'académie.
- Duthil, J. B. (1925-1926), « Pierre Foncin », *Revue de géographie commerciale*, pp. 5-20.
- Foncin, Pierre (1880), « Fondation d'un cours normal supérieur d'institutrice à Douai », *Revue pédagogique*, 5, pp. 631-632.
- Foncin, Pierre (1883), « L'instruction des indigènes en Algérie », *Revue Internationale de l'enseignement*, 15 août, pp. 3-47.
- Foncin, Pierre (1891), « Conférence sur l'Alliance française et l'instruction des indigènes d'Algérie », *Bulletin de l'Alliance française*, 37, pp. 71-75.
- Foncin, Pierre (1892), « Fatima et la politique française en Algérie », *Revue politique et littéraire, revue bleue*, t. 49, n. 6, 6 février, pp. 182-184.
- Foncin, Pierre (1895a), « Notices sur Joseph Foncin », *Extrait du Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École Normale pour 1895*, pp. 3-7.
- Foncin, Pierre (1895b [1886]), « Algérie », in Rambaud, Alfred, *La France coloniale*, Paris : Armand Colin et cie éditeurs, pp. 42-127.
- Foncin, Pierre et Carette, Albert Alexandre (1880), *Université de France. Ville d'Abbeville. Enseignement secondaire des jeunes filles. Inauguration des cours. [15 décembre 1880. Discours du recteur de l'Académie de Douai, Pierre Foncin, et du maire d'Abbeville, Albert Carette.]*, Abbeville : Imprimerie E. Caudron.
- Gerbod, Paul (1965), « La place de l'histoire dans l'enseignement secondaire de 1802 à 1880 », *L'information historique*, XXVII, pp. 123-130.

- Gouvernatis, A. de (1888), « Pierre Foncin », *Dictionnaire international des écrivains du jour*, Florence : L. Nicolai, 3 vol.
- Havelange, Isabelle, Huguet, Françoise, Lebedeff, Bernadette (1986), *Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique, dictionnaire biographique 1802-1914*, Paris : INRP & Éditions du CNRS.
- Lermina, Jules (1884), « Pierre Foncin », *Dictionnaire universel illustré biographique de la France contemporaine*, Paris : L. Boulennger, Tresse et Stock.
- Mayeur, Françoise (2004), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome III De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, Paris : Perrin.
- Mayeur, Jean-Marie (1973), *Les débuts de la III^e République 1870-1898, Nouvelle histoire de la France contemporaine 10*, Paris : Seuil.
- Nishiyama, Noriyuki (2005), « La langue française produit-t-elle des "Français" ? : la stratégie de diffusion du français par l'Alliance Française au sein de l'Empire colonial », in Calvet, Louis-Jean et Griolet, Pascal, *Qu'est-ce que l'impérialisme linguistique ?*, Aix-en-Provence : INALCO/EDISUD, pp. 119-133.
- Perroud, C. (1918), « Pierre Foncin », *Association amicale de secours des anciens élèves de l'École normale supérieure*, pp. 18-21.
- Pfister, Christian (1917), « Chronique (notice nécrologique de Pierre Foncin) », *Revue historique*, t.124, pp. 430-431.
- Vapereau, Gustave (1893), « Pierre Foncin », *Dictionnaire universel des contemporains*, 6^e éd, Paris : Hachette.
- Vidal de la Blache, Paul (1917), « Nécrologie : Pierre Foncin », *Annales de géographie*, 139-144, pp. 67-70.